

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 43 (1993)

Heft: 3

Buchbesprechung: Le Heimatschutz, une ligue pour la beauté. Esthétique et conscience culturelle au début du siècle en Suisse [Diana Le Dinh]

Autor: Clavien, Alain

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ou l'autre utilisation abusive de citation: est-il légitime de donner des extraits du programme des *Idées de Demain* comme représentatifs de la pensée de la nouvelle droite genevoise, alors que cette revue n'a qu'un tirage confidentiel et que le groupuscule lausannois dont elle est l'organe est totalement marginalisé? Enfin quelques hypothèses hasardeuses: il apparaît peu convaincant de faire du colonel Edouard Secrétan, rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne* et leader des libéraux vaudois, une figure typique de la nouvelle droite; le discours du colonel est toujours un discours politique rationnel, jamais il ne remet en cause le parlementarisme et le jeu des partis, ses références sont la Révolution française et 1848 – ce dernier point est très marqué lors de la polémique qui l'oppose en mars 1911 à l'équipe de *Feuillets*...

S'ils ne remettent nullement en cause la thèse centrale, ces raccourcis affaiblissent pourtant certaines parties de l'esquisse: étant donné le peu de matériel à disposition, l'auteur privilégie le fait significatif; dans ce contexte méthodologique, les erreurs d'érudition ou de perspective prennent évidemment un poids parfois important.

Ce livre reste pourtant un ouvrage au fond solide et, de plus, extrêmement stimulant: par sa volonté de décloisonnement d'une part, puisque Jost intègre en un réseau signifiant des faits qui ne sortaient pas jusque-là du cadre d'une histoire strictement littéraire ou artistique; par son schéma général d'explication d'autre part, l'auteur ouvrant ici des perspectives nouvelles qu'il appartiendra à des recherches futures de discuter, de fonder plus solidement ou de corriger. La faculté de poser des questions, d'ouvrir le débat, de risquer des hypothèses n'est pas si fréquente dans la production historique helvétique: cet essai pourrait bien faire date.

Alain Clavien, Lausanne

Diana Le Dinh: Le Heimatschutz, une ligue pour la beauté. Esthétique et conscience culturelle au début du siècle en Suisse. Lausanne, section d'histoire de la Faculté des Lettres, 1992. 152 p. (Histoire et société contemporaines, sous la direction du prof. H. U. Jost, 12).

Au tournant du siècle, les protestations se multiplient dans la presse suisse pour dénoncer l'enlaidissement du pays par l'industrie touristique. Longtemps dispersés et donc de peu d'efficacité, les mécontents vont bientôt se rassembler, à l'initiative de Marguerite Burnat-Provins qui appelle avec succès à la création d'un mouvement. En juillet 1905, le Heimatschutz est constitué. Sans trop s'attarder sur les péripéties événementielles, Le Dinh s'attache à l'analyse du discours du Heimatschutz, tel qu'on peut le lire au travers des pages du bulletin ou dans quelques ouvrages généralement recommandés par la Ligue. Un discours de conservation. Conservation du patrimoine certes, mais pas seulement, l'auteur le montre bien. Dans une Suisse qui traverse alors une profonde crise d'identité, la célébration d'une esthétique traditionnelle devient rapidement l'instrument d'une critique de la société industrielle et matérialiste rendue responsable de la «crise» et de la «dégénérescence» du pays. A la conservation du patrimoine, plusieurs théoriciens du mouvement associent la conservation sociale et l'exaltation de la paysannerie. Derrière les préceptes esthétiques du Heimatschutz se profilent ainsi des thèses conservatrices et réactionnaires, xénophobes et allergiques à tout apport étranger, au nom de l'«authentiquement suisse». Le Dinh décortique fort bien ce discours, même si une certaine volonté de découvrir partout du sens paraît parfois un brin

exagérée (cf., par exemple, les réflexions sur «l'asymétrie, forme extérieure de l'irrationnel», p. 52–53).

Dans une dernière partie, Le Dinh s'interroge sur le phénomène de la ligue. Mettant en relation une ligue majoritairement composée d'intellectuels et d'artistes et l'engorgement du champ intellectuel, elle propose de considérer cette association de type nouveau comme un phénomène lié à cette situation, qui offrirait de nouvelles possibilités à des compétences qui n'ont pas encore trouvé un champ d'application bien défini. L'idée semble féconde.

Ce travail intéressant et finement mené n'est pas exempt de quelques erreurs de perspective ou d'érudition, dues peut-être à un cadre d'analyse volontairement choisi très large. Il me paraît discutable, par exemple, de prétendre que le tourisme des années 1900–1914 est le privilège réservé d'une riche élite (p. 33): 22 millions de nuitées en 1913, c'est un chiffre qui ne sera plus atteint avant la fin des années 1960. Autre exemple, un coup d'œil plus attentif dans «le» Berchtold ou dans le DHBS aurait permis d'éviter de parler du «journaliste» Alexis François (p. 67): professeur de grammaire à l'Université de Genève, secrétaire de la Société Jean-Jacques Rousseau, l'homme jouit dans le champ intellectuel romand d'un capital symbolique tout différent de celui dont pourrait disposer un simple journaliste; de plus, il n'est pas, à la différence d'un Reynold, un académicien qui aime à se répandre dans la presse. Mais ce sont là des broutilles. Il est une autre chose, plus essentielle, qui mérite discussion.

Le Dinh part d'une double hypothèse: il est possible de réduire les discours du Heimatschutz à un discours unique et homogène d'une part, un discours insensible au temps d'autre part, puisque invariant entre 1905 et 1920, bornes chronologiques de cette recherche. La première hypothèse est faiblement démontrée: le fait de n'avoir pas trouvé de controverses clairement exprimées dans le bulletin de la ligue ou dans les procès-verbaux n'est qu'un élément très formel. Que l'on songe simplement, pour prendre un exemple voisin, à la Nouvelle Société Helvétique et à l'unanimité lisse de ses documents internes si énergiquement démenti par la correspondance. Le propre d'une organisation n'est-il pas de gérer ses conflits en comité restreint pour présenter une face souriante et unie à ses simples adhérents comme au public? La démission de Burnat-Provins pourrait être un indice de dissension qu'il aurait été intéressant d'analyser. Autre indice, la constatation d'un Reynold qui, dans la *Voile Latine* de novembre–décembre 1907, estimait que «ce qui manque à ce mouvement, c'est une base [...] quelques principes clairs et bien exposés [...]». Plus théoriquement, il est difficile d'imaginer un discours sorti tout armé de la tête du Heimatschutz. Un discours politique n'est pas formé d'emblée et définitivement, il n'est pas gagnant tout de suite. N'aurait-il pas fallu montrer ses inflexions au fil des années, dictées par les obstacles rencontrés et les campagnes menées; n'aurait-il pas fallu rechercher l'existence de voix concurrentes, moins bruyantes peut-être, oubliées parce que dominées en fin de compte, mais pas inexistantes pour autant; et n'aurait-il pas fallu montrer comment et pourquoi le discours retenu s'impose parmi d'autres possibles?

En fait, Le Dinh analyse et décortique une nébuleuse idéologique, en prenant certes en compte un contexte large, mais sans se poser les questions de sa généalogie fine, de son affirmation, de sa diffusion. On obtient alors une histoire dessinée d'un trait appuyé, ferme et qui ne tremble pas. Au risque de la rendre inéluctable, comme s'il n'existait pas, à l'époque déjà, d'autre perspective politique capable d'intégrer le souci du patrimoine, des beautés naturelles et même de la moralité du

peuple, comme si d'autres voies n'avaient jamais été possibles, comme si les espaces de liberté n'existaient pas dans le tissu d'airain d'événements implacables. Je crois que les forts et les gagnants ne font pas seuls l'histoire.

Alain Clavien, Lausanne

Rolf Soland: Staatsschutz in schwerer Zeit. Bundesrat Heinrich Häberlin und der Ordnungsstaat 1920–1934. Mit einem Geleitwort von Bundesrat Arnold Koller. Bern, Stämpfli, 1992. 240 S.

Aus dem 1989 ergangenen Auftrag der Regierung des Kantons Thurgau, eine Biografie des dritten und «bisher letzten» Thurgauer Bundesrates zu verfassen, ist zunächst diese Studie über die beiden Staatsschutzvorlagen von 1922 und 1934 entstanden. Sie sind in die Amtszeit des Biografierten gefallen und haben dessen Ruf stark geprägt. Wichtigste Grundlage der Arbeit bilden die über 10 000 Seiten umfassenden Tagebuchaufzeichnungen, die Häberlin seit seiner Bundesratswahl (1920) bis zu seinem Tod (1947) verfasst hat. Der Autor verfolgt mit seiner Publikation zwei Absichten: Einmal geht es ihm darum, zur aktuellen Staatsschutzdebatte nach dem Platzen der sog. «Fichenaffäre» von 1989/90 gewissermassen die Vorgeschichte zu liefern. Zum anderen geht es darum, eine deutliche Korrektur am Bild des Biografierten vorzunehmen.

Die Arbeit gliedert sich in vier Teile: Der erste (40 S.) befasst sich mit Häberlins Lebenslauf bis zur Bundesratswahl und akzentuiert bereits in diesem Teil die Bezüge zum Hauptthema. Der zweite und wichtigste Teil (75 S.) beschäftigt sich mit dem Umsturzgesetz von 1921/22. In einem weiteren Teil (22 S.) wird die Haltung des Bundesrates gegenüber den antidemokratischen Bewegungen der Linken und der Rechten erläutert und damit der Anschluss an die zweite Staatsschutzvorlage hergestellt. Der vierte Teil (42 S.) ist sodann dem Ordnungsgesetz von 1934 gewidmet.

Die drei wichtigsten Ergebnisse der Arbeit sind erstens die überzeugende Revision von Häberlins Persönlichkeitsbild, zweitens die differenzierte Darstellung der Genese der beiden Staatsschutzvorlagen und drittens die erhellenden Einblicke in die Verhältnisse des damaligen Bundesratskollegiums. Explizit werden Einschätzungen von H. U. Jost (S. 19) und von A. Kamis-Müller (S. 155) korrigiert. Häberlin sei weder «ausgeprägt rechtsstehend» noch ein Feind von Ostjuden gewesen. Dass Häberlin ein Mann der Mitte und der Vermittlung war, weist der Verfasser auf verschiedenen Ebenen nach: einmal mit Hinweisen auf Häberlins sozialpolitisches Engagement, zum anderen mit der Beleuchtung der rechts von Häberlin operierenden Politiker (z.B. der Nationalräte Gafner, Thalman, Schüpbach und beinahe des ganzen übrigen Bundesrats), ferner mit der Hervorhebung der Freundschaft mit Romain Rolland und der ausdrücklichen Anerkennung durch die Sozialdemokraten, schliesslich mit Belegen einerseits der unterschiedenen Distanz zu den Achsenmächten und andererseits der Bereitschaft, mit den Westmächten zu kooperieren.

Die Urheberschaft des sog. «Lex Häberlin I» wird insofern relativiert, als dieses Gesetzesprojekt «bloss» aufgenommen habe, was a) zum Teil mit den Notverordnungen vom November 1918 und März 1919 schon geregelt worden war, was b) sein Amtsvorgänger Eduard Müller bereits 1919 in die Wege geleitet hatte, was c) von kantonalen Polizeidirektoren (z.B. Heinrich Walther, LU) entschieden verlangt worden war, was d) den weitergehenden – «reaktionären» – Volksinitiati-